

M A B. 23. 01. 84.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINIS-
TRATIVES ET FINANCIERES

DIVISION DU PERSONNEL

(/ I S A S :

III) ECRET n° 84/130 Du 1er Février 1984
/ETR-SG-DAAF-
DP portant nomination du Commandant
I B A R R A Denis en qualité d'Atta-
ché Militaire Naval et de l'Air près
l'Ambassade de la République Populaire
du Congo à Paris (FRANCE).

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU
PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
VU la Loi 25-80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
VU L'Ordonnance n° 64/6 du 15 Février 1964 portant loi or-
ganique sur les conditions de nomination aux emplois civils et mili-
taires ;

VU le Décret n° 61-143-FP du Juin 1961 portant statut commun
des Cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire de la République
Populaire du Congo ;

VU l'Ordonnance n° 31-70 du 18 Août 1970 portant statut géné-
ral des Cadres de l'Armée Populaire Nationale ;

VU le Décret n° 75-214 du 2 Mai 1975 fixant le régime de ré-
munération applicable aux Agents Diplomatiques et Consulaires et
assimilés en poste à l'Etranger et aux Ambassadeurs Itinérants ;

VU le n° 77-13-ETR-SG-DAAF du 21 Janvier 1977 fixant la du-
rée des affectations des Agents Congolais dans les Postes Diploma-
tiques ou Consulaires ;

VU le Décret n° 77-115 du 14 Mars 1977 portant composition
et fonctionnement du Cabinet Militaire dans les Missions Diploma-
tiques à l'Etranger ;

VU le Décret n° 79-658 du 1er Décembre 1979 portant restruc-
turation des Ambassades de la République Populaire du Congo ;

VU le Décret n° 79-154 du 4 Avril 1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

VU le Décret n° 80-512 du 21 Novembre 1980 fixant le régime
des indemnités de déplacement des agents de l'Etat ;

VU le Décret n° 80-644 du 28 Décembre 1980 portant nomina-
tion des Membres du Conseil des Ministres ;

VU le rectificatif n° 81-016 du 26 Janvier 1981 au Décret
n° 80-644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Con-
seil des Ministres ;

VU le Décret n° 81-017 du 26 Janvier 1981 relatif aux in-
térims des Membres du Gouvernement ;

VU le Décret n° 82-953 du 2 Novembre 1982 fixant le régime
des frais de transport des effets des Diplomates, Personnel Admi-
nistratif et Technique mutés ou rappelés définitivement en Républi-
que Populaire du Congo ;

VU le Décret n° 82-1149 du 7 Décembre 1982 modifiant cer-
taines dispositions du Décret n° 75-214 du 2 Mai 1975 fixant le ré-
gime de rémunération applicable aux agents Diplomatiques, Consu-
laire et assimilés en poste à l'Etranger et aux Ambassadeurs
Itinérants ;

.../...

DGB.

OCF.

VU le Décret n° 2087-FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
VU l'Agrément n° _____ / du 2 Janvier 1984 du Gouvernement de la République Française sur la nomination de Monsieur I B A R R A Denis ;

D E C R E T

ARTICLE 1ER.- Le Commandant I B A R R A Denis, est nommé Attaché Militaire Naval et de l'Air près l'Ambassade de la République Populaire du Congo à Paris (FRANCE).

ARTICLE 2.- Le Ministre des Affaires Etrangères, le Ministre Délégué à la Présidence Chargé de la Défense et le Ministre des Finances, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Décret qui sera enregistré, Publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

BRAZZAVILLE, LE 1er Février 1984

Par le Président du Comité Central du Parti Congolais du Travail, Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil des Ministres,

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Lonel Louis SYLVAIN-GONA.-

Le Ministre Délégué à la Présidence Chargé de la Défense,

Colonel Raymond Damase-NGOLLO.-

Denis BASSOU-NGUESSO.-

Le Ministre des Affaires Etrangères,

Pierre N Z E .-

Le Ministre des Finances,

Yahi-Gsetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

P.R. 2	MINIFINANCES 2	DIVISION PERSONNEL 3
P.N. 2	MINIDEFENSE 2	INTERESSE 1
CAB. MAE 2	DGR 2	DOSSIER 5
SGAE 2	OCF 2	JORPC 2.-
DPT. REL. EXT. 2	AMBASSADEZAMA	
SGCM-CC 2	PARIS 2	